



Conjoint de français avec délits judiciaires

Par **kadermomo**, le **20/08/2017** à **23:10**

Bonjour, je suis un algérien entré en France avec visa C Schengen Espagne; je me suis marié avec une française en décembre 2017, elle a deux enfants qui ont été chez des familles d'accueil et grâce à notre mariage elle a pu les récupérer et le juge vient de me signer une autorisation pour les emmener à l'école et m'occuper d'eux. bref, après six mois de dépôt de mon dossier à la préfecture j'ai reçu la semaine passée un Oqtf vu que je ne justifie pas d'une entrée légale en France. je dois obligatoirement retourner en Algérie et déposer une demande VLS mais j'ai un problème très grave me semble t-il: avant de rencontrer ma femme, j'ai été une fois en garde à vue à la police et on a pris mes empreintes et des photos de moi, je suis accusé d'une complicité avec mes deux copains qui ont volé le téléphone d'une femme et la police a pu voir toute la scène sur la caméra. ils ont pris mes paroles et après 24 heures on nous a libéré munis de convocations au tribunal. c'était pour septembre 2016 mais j'ai ignoré et je n'y ai pas assisté. Je dois retourner en Algérie mais j'ai peur que le consulat refuse ma demande sous motif de menace à l'ordre public et au pire, être arrêté par la paf à l'aéroport. qu'en pensez vous? Je vous prie de m'aider je suis perdu et je dois réagir avant l'expiration du délai (30 jours) de l'OQTF.

Par **amajuris**, le **21/08/2017** à **00:33**

bonjour, le consulat pourra effectivement vous refuser un visa pour risque de trouble à l'ordre public, mais si vous restez en France en situation irrégulière, vous risquez également de ne pas obtenir une régularisation pour le même motif de risque de trouble à l'ordre public et en plus de ne pas avoir respecté cette OQTF. salutations